

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 13 NOVEMBRE 2017**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL, Martial PERRIER, Jean-Jacques PEZERAT.

Procurations : Marc SECO à Marie-Jeanne BAFFOUR, Yvonne MARITANO à Jean-Maurice VENTURINI, Bernard COLIN à Gilles BLANC

La séance débute à 19H40

1- Débats sur le PADD

Après une présentation par Mme Cramet de Chambéry Métropole Cœur des Bauges, le Conseil a débattu sur le PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU Intercommunal.

2- PV du Conseil du 28 août 2017

Le PV du Conseil du 28 août 2017 est adopté à l'unanimité.

3- Actualités de la commune

Le Conseil fait le point sur la rentrée scolaire et notamment l'arrivée d'une nouvelle directrice, l'avenir de l'ALSH et le remplacement de la secrétaire de mairie qui va partir en congé maternité.

Le Conseil est également informé des dégradations récentes aux alentours de l'école et de la nécessité d'une déclaration préalable pour toute édification de clôture sur la commune votée par Chambéry Métropole Cœur des Bauges.

4- Approbation du rapport de la CLECT

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 17 octobre 2017 opérant le transfert de la gestion du parc des expositions de la ville de Chambéry à l'agglomération Chambéry Métropole Cœur des Bauges.

5- Convention Cartofil

L'agglomération met à disposition gratuitement des communes adhérentes un logiciel de cadastre. Les services de la mairie l'utilisent depuis le 1^{er} janvier 2017. Le Conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la convention de mise à disposition du logiciel.

6- Acquisition d'une parcelle au Fenestro

Le Conseil est d'accord à l'unanimité pour acheter à Chambéry Métropole Cœur des Bauges un petit terrain de 50 m² environ pour agrandir la surface du futur lotissement du Fenestro. Le coût est de 1500 €. Les frais de bornage et d'élaboration de l'acte sont à la charge de la commune.

7- Portage financier auprès de l'EPFL pour l'acquisition d'un terrain (opération la Traverse)

Dans le cadre de son projet du lotissement de la Traverse, la commune a l'opportunité d'acquérir un terrain cadastré appartenant à la famille Perrin-d'Arloz. Cette transaction est portée par l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) au moyen d'une convention de portage. Sa durée est de trois ans. La commune paie chaque année 3% de frais de portage et rembourse 2% du capital. Le solde est payé à l'achèvement de la convention. Le Conseil approuve cette opération à l'unanimité.

8- Avenant N°1 au CEJ

Dans le CEJ 2014/2017 du canton de Cognin, la commune était arrivée après l'affectation des fonds disponibles si bien que l'ALSH n'avait pas été retenu. La CAF propose cependant cette année de rentrer dans le CEJ mais uniquement pour 2017. Cette intégration permettrait d'obtenir des subventions pour l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

Le Conseil autorise le maire à signer l'avenant à l'unanimité.

9- Subvention à la Commission syndicale

Le Conseil vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention complémentaire de 1000 € à la Commission Syndicale Montagnole/Saint-Cassin qui gère le stade de football. En effet, les crédits alloués en début d'année sont insuffisants pour payer le remplacement des cages abimées et la réparation de la chaudière.

Saint-Cassin vote également de son côté une subvention de même montant.

10- Décision modificative n°2

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert du compte 20 au compte 23 des frais d'études pour les vestiaires de football et le lotissement du Fenestro. Cela permet de récupérer la TVA. La somme transférée est de 3060.33 €.

11- Exonération des pénalités de retard pour les travaux du chef-lieu – lot 2

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'exonération des pénalités de retard sur les travaux de traversée du chef-lieu tranche 2 à l'entreprise Serpollet Savoie-Mont-Blanc qui a tiré les câblages dans ce marché. En effet, son retard est dû au retard de l'entreprise chargée du génie civil. Celle-ci a eu un souci avec Orange ce qui a retardé le chantier de 1 mois.

12- Tarifs déneigement saison 2017/2018

Les tarifs de l'année dernière sont reconduits à l'identique à l'unanimité.

L'échéance pour bénéficier d'une remise de 50% sur les tarifs a été fixée au 1^{er} décembre 2017.

Les tarifs se présentent comme suit :

- 120 € pour le tarif individuel,
- Pour les lotissements, chaque riverain paiera 60 € pour le chemin (s'il est en commun) et 60 € pour sa cour.

Les particuliers ne sont déneigés qu'à partir d'une hauteur de neige de 10 cm et après le déneigement des voies communales. Le déneigement consiste à ouvrir une voie d'accès d'une largeur de voirie au plus près de la maison jusqu'à la route.

13- Questions diverses

L'opération d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement d'un trottoir aux Guillermin a été lancée. Le choix de l'attributaire interviendra en décembre. Les travaux sont constitués d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles. Ils débiteront certainement au printemps 2018.

▶ Le lotissement du Fenestro comptera 5 lots. Les travaux d'aménagement se dérouleront en 2018.

▶ Prochaines dates à noter :

- Audition de Noël de l'EMDC le 5 décembre 2017
- Concert de Gospel le 14 décembre 2017
- Conseil municipal le lundi 18 décembre 2017 à 19H
- Fête de l'ALSH le jeudi 21 décembre 2017
- Vœux au personnel et aux associations le vendredi 22 décembre 2017

La séance prend fin à 22H05.

Fait à Montagnole,
Le 19 décembre 2017

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI

